

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE**SÉANCE DU 29 JANVIER 2025**

Date de la convocation
17 janvier 2025



EFFECTIF LEGAL : 19

EFFECTIF EN EXERCICE : 19

EFFECTIF VOTANT : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Cappinghem, sous la présidence de Vincent DUCOURAU, maire

Etaient présents : V. DUCOURAU, MC. FICHELLE, A. TRICOIT, V. PARABOSCHI, G. TRAPASSO, S. DUMORTIER, G. OUDAERT, F. VAN LAETHEM, J. BAUDOIN, A. KIMOUR, K. UDRY, N. ROUBAUD, J. AGNIERAY,

Etaient absents : /

Ont donné pouvoir : CH. MATHON > pouvoir à V. DUCOURAU, T. WHIDEN > pouvoir à MC. FICHELLE, F. TREDEZ > pouvoir à S. DUMORTIER, P. MOUCHON > pouvoir à G. OUDAERT, M. BILLOIR > pouvoir à V. PARABOSCHI, C. CABY > pouvoir à A. TRICOIT

Quorum : OUI

Secrétaire de séance : MC. FICHELLE

OBJET : renouvellement convention CITEO 2025**Numéro de la délibération : CM2501D05**

En 2015, l'ICL a sollicité Citéo pour expérimenter un service de médiation sociale au sein du quartier Humanité, qui poursuit la construction de ses derniers îlots, situé sur les villes de Lomme et Cappinghem. Cette action de médiation sociale s'est inscrite parmi les expérimentations pilotes validées par le Conseil Régional Nord-Pas de Calais et la Mission Régionale d'Appui au développement des emplois en médiation sociale, qui vivaient à identifier les champs d'extension possibles et pertinents de la médiation sociale contribuant au mieux vivre et agir ensemble des populations.

Le suivi et l'évaluation des activités de médiation menées auprès des usagers (habitants, résidents des structures médico-sociales, salariés, étudiants, chaland) et des différents acteurs du quartier (bailleurs, syndicats de copropriété, centres de formation, structures sanitaires et médico-sociales, villes) ont démontré l'utilité sociale et les performances du dispositif expérimental. Cette construction « au fil de l'eau », en lien avec les Ateliers Humanité, a permis de modéliser un service de médiation sociale, territorial et mutualisé. Cette expérimentation a été pérennisée en 2016 et 2017, notamment avec l'accompagnement des Villes de Lille, commune associée de Lomme, et de Cappinghem.

En janvier 2018, l'Association Syndicale Libre Humanité a pris en charge la gestion financière de ce dispositif en sollicitant Citéo dans le cadre d'une convention.

En 2020 - 2021 au regard des résultats déjà obtenus et des nouveaux enjeux du quartier (nouveaux logements, aménagements routiers, ...) et afin de poursuivre ces actions particulièrement appréciées des acteurs du quartier (habitants, résidents, usagers, ...), mais aussi de faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux habitants et des nouveaux acteurs, ainsi que l'évolution urbaine du quartier, l'ASLH, les villes de Lomme et de Cappinghem, et Citéo, ont élaboré ensemble une convention de coopération portant sur la médiation sociale sur le quartier Humanité.

En 2022, ces partenaires ont souhaité poursuivre les missions de médiation concourant à un mieux vivre et agir ensemble sur le quartier, afin de consolider les projets initiés et de poursuivre de nouvelles activités de médiation facilitation, prenant notamment en compte les changements et développements du quartier (travaux de l'hôpital Saint Philibert, construction et mise en service de nouveaux îlots, implantation de nouveaux acteurs et services, modifications de voiries et des stationnements, ...).

En 2023, l'ASLH a souhaité s'engager de façon pluriannuelle jusque 2025, consolidant les projets initiés et évoluant vers des actions de médiation facilitation des transitions sur ce quartier.

II. MISSIONS DE MEDIATION FACILITATION ET INGENIERIE DE PROJETS

Citéo intervient sur le quartier ou sur des événements et actions initiées en lien avec le quartier. Les objectifs généraux et opérationnels des activités du médiateur associant ingénierie de projets et missions de proximité,

Envoyé en préfecture le 06/02/2025

Reçu en préfecture le 06/02/2025

Publié le 06/02/2025

ID : 059-215901281-20250129-CM2501D05-DE

S'LO

se déclinent autour des quatre axes suivants :

AXE 1 - AMELIORATION DU CADRE DE VIE

(Re)Établir un cadre de vie agréable, serein et épanouissant grâce à l'adoption par l'ensemble des habitants et usagers du quartier de comportements respectueux des autres et de leur environnement, Contribuer à un sentiment de bien-être, voire restaurer, pour certains, un sentiment de sécurité, Alimenter l'observatoire permanent du quartier, contribuer à l'expertise territoriale et à la définition d'actions préventives,

Consolider l'outil de partage des données, de coordination des actions avec les différentes parties prenantes du dispositif et leur valorisation.

AXE 2 - COHESION SOCIALE ET APPROPRIATION POSITIVE DU QUARTIER

Faciliter la connaissance du projet et la compréhension des co-responsabilités du quartier, Faciliter l'appropriation positive du quartier et l'adhésion au projet Humanicité,

Favoriser les rencontres entre les différents publics,

Créer des passerelles entre le quartier et ses environnements, en associant les villes, la Métropole, les institutions, les services (mobilité, culture, commerces, ...).

AXE 3 - IMPLICATION DES USAGERS/ ACTEURS DU QUARTIER

Développer le pouvoir d'agir de l'usager/acteur du quartier,

Co construire avec les usagers du quartier des solutions pour résoudre les dysfonctionnements, prévenir les tensions et apporter des impacts positifs pour/avec les parties prenantes.

AXE 4 - EVALUATION PARTAGEE ET MODELISATION

Co-définir avec les parties prenantes et les commanditaires, des indicateurs de suivi et d'évaluation simples et mesurables,

Mesurer la performance du service de médiation en vue de sa pérennisation, rendre lisibles les résultats et les impacts.

Le coût global de cette action pour 2025 est de 66 500 €, avec la proposition de répartition de financement suivante :

- Ville de Lille, commune associée de Lomme : subvention annuelle minimale de 10 500 € (dix mille, cinq cent euros), subvention versée à Citéo
- Ville de Capinghem : subvention annuelle minimale de 10 500 € (dix mille, cinq cent euros), subvention versée à ALSH
- ALSH : 56 000 € (cinquante-six mille euros) versés à Citéo.

Le Conseil Municipal, après délibération,

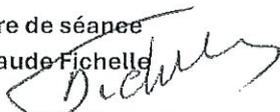
✂ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de coopération entre Citéo, l'Institut Catholique de Lille, la ville de Capinghem et la ville de Lille, commune associée de Lomme

Fait en séance, les jours, mois et an que dessus,

Résultat du vote : Pour : 0 Contre : 0 Abstention : 0 Unanimité : 19

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
ci-dessus mentionné,
Le président de séance

Secrétaire de séance
Marie Claude Fichelle



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture
et publication le 06/02/2025

Vincent DUCOURAU
Maire de Capinghem

